Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260707-DEL07072605-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMUNE DE TREGUNC**
**Arrondissement de Quimper – Département du Finistère**

**Séance du 7 juillet 2026**

**2026/07/07-05**

| | | |
|---|---|---|
| Objet : | Nombre de conseillers en exercice | **29** |
| **Création d'un poste d'agent technique** | Nombre de présents | **26** |
| | Nombre de votants | **29** |

Par suite d'une convocation en date du 1er juillet 2026, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 7 juillet 2026 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

**Etaient présents**

BELLEC Olivier – BRAESCU ANDRIEU Morgane – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE GOC LE SAGER Fabienne - MARREC Gauthier – GEORGES Valérie – LE GRAND Bruno – NAVINER Marylène – LE DUC Didier – DREAU Liliane – LAFFORGUE Valérie - JOUTEL Florian – GUEZENEC Elise – BORDENAVE Bruno – BOSSER GODREAU Véronique – AUDET Olivier –LE FLOC'H Véronique - ROBIN Yves – GIRARD Gwénaëlle – MIALON Dominique - GRANDIL Gwenaëlle – LE CLERC'H David – FRENE Barbara – GUISNEL Alain – MESTRIC Manuella.

**Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom**

LALLEMENT Dominique à LE DUC Didier
DAGORN Nicolas à LE GRAND Bruno
KRAUS Jean-Paul à CARDUNER Didier

**Absent(e)**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Secrétaire de séance**

GRANDIL Gwenaëlle

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260707-DEL07072605-DE

Madame BRAESCU ANDRIEU, Adjointe au Maire, indique que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.
Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé de créer un poste d'emploi permanent d'adjoint technique (catégorie C) afin de titulariser l'agent qui termine son apprentissage au sein du service périscolaire à compter du 1er septembre 2026.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à article L. 332-8 2° ou L. 332-14 du Code général de la fonction publique. Le recrutement sur l'article L. 332-14 ne peut se faire que pour une durée d'un an. Sa durée peut être renouvelée dans la limite totale de 2 ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pas abouti au terme de la 1ère année.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement et déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
Le recrutement de l'agent contractuel ne pourra être prononcé qu'à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

**Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 16 juin 2026 ;**

**Ayant entendu le rapporteur ;**

**Après en avoir délibéré ;**

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve la création d'un poste d'adjoint technique ;**
- **modifie le tableau des emplois ;**
- **inscrit budget les crédits correspondants ;**
- **indique que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er septembre 2026.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 8 juillet 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

